Structure CAstelnaudaise Pour les Arts
Adresse administrative : **34, rue Victor Hugo**
33480 Castelnau-de-Médoc ☎ 05.56.58.19.37
Siège Social : Mairie – 20, rue du Château – 33480 Castelnau-de-Médoc
N° SIRET : 499 724 466 00010 - Code APE : **9499Z** - N° création : W334000585

PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an 2023,
Le 1 Juillet,
A 15h 40.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 9 Juin 2023.

L'assemblée s'est tenue à l'ancienne salle des fêtes de Castelnau de Médoc. L'assemblée est présidée par Mme Mireille POUPARD FOURRIER, présidente de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 101 membres sur 308 votants sont présents ou représentés. Les statuts de notre association indiquant qu'il n'y a pas de quorum pour que l'assemblée puisse valablement délibérer, la présidente Mme POUPARD FOURRIER ouvre la séance d'assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Modification des statuts et vote de l'assemblée
- Questions diverses

Sont mis à disposition des membres de l'assemblée à l'entrée de la salle :
- Une copie de la lettre de convocation adressée aux membres,
- La feuille de présence, à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés,
- Le texte de proposition des statuts modifiés,
- Le texte de projet de la résolution soumise à l'assemblée.

Madame la Présidente remercie tous les membres du conseil d'administration qui ont participé à la modification des statuts.

Elle propose une lecture complète des articles des statuts, interrompue par des moments de discussion et/ ou de questions avec les membres présents de l'assemblée.

Lecture des statuts :

Lecture faite par un membre du CA, Mme Dotte Hélène suivie du vote de la résolution.

Vote de la résolution unique :

« Approbation de la mise à jour des statuts »

Résultat des votes (pour 101 votants) : 97 POUR, 0 CONTRE, 0 NULS et 4 ABSTENTIONS.

-

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente de séance, Mme POUPARD FOURRIER déclare la séance levée à 16h.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la présidente.

La Présidente, Mme Poupard Fourrier Mireille.